



ATTESTATION DE DEPÔT DE CAPITAL


Agence de: La Rochelle Maubec

Nous soussignés, Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, attestons que la somme de : 1000 euros
a été versée sur le compte n° 862 21 77 57 98
pour la libération du montant du capital de la société en formation (1)
SARL 2 bl

Cette somme résulte de remises suivantes, effectuées par: (2)
Chèque n° 8198936 de 1000 € M. de Mrs
Leroux Deborah 5 rue des Benaches 29400
Landivisau

Le déblocage de cette somme interviendra lors de la production par le représentant dûment habilité de la société, de l'attestation d'inscription de celle-ci au Registre du Commerce de La Rochelle et du numéro de SIRET correspondant.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.
à La Rochelle le 16.07.2024
Le Directeur d'Agence

 **BANQUE POPULAIRE**
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE
Agence de La Rochelle Maubec
9 quai Maubec, BP 1205 - 17000 La Rochelle
Tél. 05 46 41 27 35
A. ROUSSEAU
5802268

(1) Mentionner la forme juridique de la société à constituer.
(2) Nature de la remise (chèque sous réserve d'encaissement, versement ou autre), nom et adresse du remettant.



BANQUE POPULAIRE
AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE

REMISE DE CHÈQUES 

au crédit de votre
re d'encaissement.
l'expresse du client.
ou ne vaut pas reçu.
e client,

ÉMETTEUR		MONTANT EN EURO		ÉMETTEUR		MONTANT EN EURO	
1				7			
2				8			
3				9			
4				10			
5				11			
6				12			

re Client
12 E

Bénéficiaire
SARL 2 bl

Bordereau destiné à l'encaissement des chèques
en euros exclusivement.
Merci d'apposer votre signature au dos des chèques.

7 24

NUMÉRO DE COMPTE À CRÉDITER

86221775798

Nbre CHÈQUES

1

€

MONTANT TOTAL

1000,00

4788

Nous soussignés, Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, attestons que la somme de :

1000 €
a été versée sur le compte n° 86221775798
pour la libération du montant du capital de la société en formation (1)
SARL 2 bl

Cette somme résulte de remises suivantes, effectuées par: (2)

Cheque n° 8198936 de 1000 € Mlle. mas
Leroux Deborah 5 rue des Bernaches 29
Landivisiau

le déblocage de cette somme interviendra lors de la production par le représentant dûment habilité de la so
l'inscription de celle-ci au Registre du Commerce